

se sont récemment joints à nous pour critiquer les méthodes et principes actuels qu'on applique à l'égard de la santé et du bien-être.

Je voudrais surtout attirer l'attention sur la page 7 du *Globe and Mail* du 10 mai 1961, entièrement consacrée à ce problème. A mon avis, certaines affirmations qu'on relève à cette page peuvent très bien être consignées au hansard à l'occasion du débat qui se déroule aujourd'hui. Il y a, par exemple, un article, du professeur Kenneth Duncan, de la faculté des sciences économiques et politiques de l'Université de Western-Ontario. Il me semble que certaines de ces affirmations sont tout à fait pertinentes lors de l'étude du crédit dont est saisi le comité. Voici ce qu'il dit:

Les services de bien-être et d'assistance sociale offerts aux Canadiens dans le besoin devraient être organisés de façon rationnelle et financés entièrement par le Trésor public. Dans chaque province —et la province est effectivement l'unité compétente à cet égard—ces services sont confiés à une foule d'organismes privés ou publics mal coordonnés, qui ne disposent ni du personnel ni des moyens suffisants, et dont l'activité fait souvent double emploi.

Cette structure branlante est le legs d'une époque où tout le monde semblait s'accorder pour dire que le gouvernement n'avait aucunement le devoir de faire grand-chose pour les affligés. Les services de nature charitable et sociale étaient alors considérés comme relevant surtout des associations religieuses, de la philanthropie ou d'organismes institués par ceux qui avaient le cœur tendre. C'est d'ailleurs alors que certaines de nos institutions les plus connues et les plus utiles ont vu le jour.

Un peu plus loin, on relève, dans le même article, le passage suivant:

Aujourd'hui, on constate que tous les niveaux de gouvernement fournissent une variété de services ou de prestations de bien-être—allocations familiales, allocations aux mères nécessiteuses, assistance-vieillesse, secours publics, soins médicaux aux indigents, traitements aux alcooliques, pensions aux aveugles, etc.—mais néanmoins, les autorités n'ont jamais voulu empêcher les organismes publics de continuer à fournir des services, puisque cela diminuait les impôts...

Permettez-moi une brève digression, monsieur le président, pour souligner ce point. J'en ai parlé à maintes occasions à la Chambre. C'est un des domaines où nous aimons à nous livrer à notre passe-temps favori, qui consiste à nous bercer d'illusions. Nous nous disons que, tant que les impôts ne montent pas, le gouvernement fait un bon travail en ce domaine, alors qu'en réalité, il échoue dans sa tâche et néglige ses devoirs. Pour ne pas faire monter les impôts, il s'abstient de fournir des services, et comme le mentionne l'article que j'ai cité, le public paie en réalité plus cher, à cause de la multiplicité des organismes, que si ces organismes étaient convenablement organisés. Le professeur Duncan ajoute:

...et nous nous trouvons, de ce fait, en présence d'un enchevêtrement d'organismes privés qui offrent toutes sortes de services, comme le soin et la protection des enfants, conseils à la famille, service

d'infirmière et d'hygiène, soin des sans-logis et des personnes de passage, protection des fillemères, et nombre d'autres services que notre époque rend nécessaires dans notre société.

Un tel système mène presque inévitablement à un fonctionnement inefficace et à un manque de coordination entre les organismes; il fait monter le prix des services donnés, sans compter les abus auxquels se livrent les indigents de profession. Si la situation a duré si longtemps, c'est parce que chaque organisme privé finit inévitablement par acquérir des droits.

A mon sens, c'est un des plus grands problèmes qui se posent quand nous voulons faire quelque chose dans ce domaine. Avec le temps, nous avons vu les nombreuses directions, qui forment le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, étendre leur activité à tant de domaines. Nous avons vu ces petits intérêts acquis s'implanter dans notre société et ceux qui sont intéressés dans ces droits acquis restent sur leurs positions et résistent à tous les efforts visant à améliorer la situation générale, parce qu'une telle initiative dérange leur propre organisation.

Par ces paroles, je ne m'en prends pas aux associations privées comme telles. Bon nombre de bonnes gens consacrent des heures de dur travail à cette cause afin que leur association porte fruit. Toutefois, si nous étudions l'ensemble du tableau, nous constatons que le titre de cette page est tout à fait justifié. Voici donc ce titre:

La régie intégrale de l'État serait-elle la solution à l'échec de nos sociétés de bienfaisance?

Ce sont des paroles bien dures à l'égard de ce que font, à l'heure actuelle, les divers organismes d'hygiène et de bien-être; mais je crois que cette critique est bien justifiée parce que, si les gouvernements faisaient ce qu'ils peuvent et ce qu'ils devraient faire en premier lieu, nous n'aurions pas besoin de cet enchevêtrement d'organismes, que ce soient des associations religieuses, des clubs sociaux ou des organismes privés et quoi encore. Si ces associations ont surgi et se sont développées d'un bout à l'autre du pays, c'est uniquement à cause du grand besoin qui se fait sentir dans ce domaine. Je sais très bien qu'il fut un temps où l'on croyait que les gouvernements n'avaient rien à voir à ce domaine, mais je pense que nous trouverions bien peu de gens aujourd'hui qui partagent cette manière de voir.

A la même page de ce numéro du *Globe and Mail*, il y a un autre article écrit par un homme bien connu dans ce domaine, le professeur John S. Morgan, qui enseigne à l'école de sociologie de l'université de Toronto. Je crois qu'il vaut la peine de citer le premier alinéa de son article. Il est ainsi conçu:

Il est temps de moderniser nos services de bien-être. Trop de gens conçoivent le bien-être comme ce que le riche donne au pauvre ou ce que le sage donne au sot. En réalité, dans une société industrialisée et moderne, nous bénéficions tous des services de